

Paris, le 27 septembre 2006

Avis du CESR sur le rapport du Conseil régional relatif au Schéma régional de développement économique

Le CESR se félicite de la décision du Conseil Régional d'élaborer un Schéma Régional de Développement Economique (SRDE) comme lui permet la loi du 13 août 2004. Le CESR souligne que si la Région n'a pas vocation à intervenir dans tous les domaines, elle doit cependant assumer pleinement son rôle de « chef d'orchestre » et de « facilitateur » de rencontres, d'échanges et de pratiques collectives pour la mise en œuvre du SRDE.

Face à l'aggravation des inégalités sociales et territoriales et au décalage persistant entre offre et demande d'emplois, le CESR souligne la nécessité d'en chercher les causes et d'en tirer les enseignements.

Le CESR rappelle que **l'Île-de-France est en compétition avec les autres grandes métropoles européennes et mondiales. Cet aspect doit être davantage pris en compte dans sa stratégie de développement économique.** Si le CESR prend acte du choix des 8 filières économiques prioritaires retenues (optique-et systèmes complexes, sciences de la vie, transports et mobilité, industries de la création, éco industries, services à la personne, services financiers, tourisme et loisirs), **il note qu'il faudra néanmoins soutenir d'autres filières à fort potentiel : le bâtiment, la mécanique et l'agro-alimentaire et regrette qu'elles n'aient pas été considérées comme filières prioritaires.**

Le CESR demande aussi que la mise en œuvre du SRDE soit l'occasion de mettre à plat les dispositifs d'aides aux entreprises, **que la Région conforte sa politique d'appui à la création transmission dans le cadre d'un plan régional.**

Pour le CESR, une bonne cohésion sociale et territoriale est aussi un facteur d'attractivité et donc de croissance. Il est prêt à appuyer toute action allant dans ce sens et souligne que les efforts déployés concernant l'accueil des populations immigrées doivent être développés particulièrement en matière d'éducation et d'accès à l'emploi.

Le CESR souhaite que le développement des éco industries se fasse en harmonie avec le tissu industriel et économique. Favorable à une meilleure maîtrise de la consommation d'énergie et à une augmentation de la part d'énergies renouvelables, **le CESR s'interroge cependant sur la possibilité de stabiliser à court terme la consommation totale d'énergie en Île-de-France.**

Le CESR souhaite aussi obtenir de plus amples informations sur le projet de « Fonds Régional pour l'emploi et la formation » dont le suivi serait confié à une « conférence des financeurs ».

Résumé de l'avis en pages 2 et 3.

*Service de presse : Jean Tilloy – 29, rue Barbet-de-Jouy 75007 Paris
Tél. : 01 53 85 66 18 – Portable : 06 63 12 85 10 – Fax : 01 53 85 71 20
Courriel : jean.tilloy@iledefrance.fr – Site Internet : www.cesr-iledefrance.fr*

Résumé de l'avis du CESR sur le Schéma régional de développement économique

Le CESR se félicite de la décision prise par le Conseil Régional de prendre l'initiative comme lui permet la loi du 13 août 2004 d'élaborer un Schéma Régional de Développement Economique (SRDE) pour 5 ans à titre expérimental.

Face à la globalisation de l'économie, les acteurs sont confrontés à de nouveaux mécanismes financiers et commerciaux qui transforment les rapports sociaux et les modes de fonctionnement de l'économie des territoires. Ces bouleversements ne sont pas sans effets sur la vie des Franciliens et imposent de travailler à la mise en place de nouvelles règles et pratiques favorisant la solidarité entre les populations et la coopération entre les peuples. Dans ce contexte de lente et difficile transition entre le modèle mis en place après la seconde guerre mondiale et un système nouveau de régulation de la mondialisation (qui reste à imaginer et à installer), l'Île-de-France possède des atouts importants et a toutes les chances de rester parmi les meilleurs si elle aborde avec persévérance et sérénité les problèmes en tenant compte des contraintes internes et celles inhérentes à la vaste compétition mondiale dans laquelle évoluent la société et l'économie franciliennes.

Face au creusement des inégalités et au décalage persistant entre offre et demande d'emplois, le CESR souligne la nécessité de remédier en priorité au repli relatif de la région, d'en chercher les causes et d'en tirer les enseignements en mettant en place une analyse prospective, véritable veille économique.

Le CESR rappelle que **l'Île-de-France est en compétition avec les autres grandes métropoles européennes et mondiales. Cet aspect doit être davantage pris en compte dans sa stratégie de développement économique.** C'est ainsi que le CESR souhaiterait que la mesure de l'attractivité de la région soit complétée par une analyse critique des investissements entrants et sortants.

L'emploi

Si le CESR prend acte du choix des 8 filières économiques prioritaires retenues (optique-et systèmes complexes, sciences de la vie, transports et mobilité, industries de la création, éco industries, services à la personne, services financiers, tourisme et loisirs), **il note qu'il faudra néanmoins soutenir d'autres filières à fort potentiel comme le bâtiment, la mécanique et l'agro-alimentaire, sources importantes d'emploi en Île-de-France, et regrette qu'elles n'aient pas été considérées comme filières prioritaires.**

Le CESR demande aussi que la mise en œuvre du SRDE soit l'occasion de mettre à plat les dispositifs d'aides aux entreprises. **Il souhaite que la Région conforte sa politique d'appui à la création transmission dans le cadre d'un plan régional** et demande que toutes les entreprises soient bien soumises aux mêmes obligations réglementaires, fiscales et concurrentielles.

Le CESR tient à souligner que tout ce qui touche à l'innovation, la recherche et les pôles de compétitivité demande des efforts à long terme pour tendre vers l'excellence et donner les résultats escomptés.

Le CESR encourage l'objectif de sécurisation des parcours professionnels et appuie toutes les dynamiques d'anticipation des mutations et de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences. Il rappelle que la Région a compétence en matière de formation professionnelle et de validation des Acquis de l'Expérience (VAE).

Cohésion sociale et territoriale

Le CESR considère qu'une bonne cohésion sociale et territoriale est aussi un facteur d'attractivité et donc de croissance pour l'Île-de-France et se déclare prêt à appuyer toute action allant dans ce sens. Les efforts déployés concernant l'accueil des populations immigrées doivent être développés particulièrement en matière d'éducation et d'accès à l'emploi.

Le CESR souhaite que la résolution des problèmes soulevés par les éco industries, se fasse dans un esprit de large concertation avec tous les acteurs concernés en dehors de tout a priori et d'effet de mode. Favorable à une meilleure maîtrise de la consommation d'énergie et à une augmentation de la part d'énergies renouvelables dans le bilan énergétique de la région le CESR s'interroge cependant, au regard des rigidités et difficultés à surmonter, sur la possibilité de stabiliser à court terme la consommation totale d'énergie en Île-de-France.

La gouvernance économique

Le CESR souligne que si la Région n'a pas vocation à intervenir dans tous les domaines, elle doit cependant assumer pleinement son rôle de « chef d'orchestre » et de « facilitateur » de rencontres, d'échanges et de pratiques collectives pour la mise en œuvre du SRDE. **Sur le projet de « Fonds Régional pour l'emploi et la formation » dont le suivi serait confié à une « conférence des financeurs », le CESR souhaite obtenir de plus amples informations** sur sa mise en place et le fonctionnement des moyens à mettre en œuvre. Le CESR rappelle qu'en ce qui concerne les Organismes Paritaires Collecteurs de l'Alternance (OPCA) ceux-ci sont gérés par les partenaires sociaux.

Enfin, le CESR insiste à nouveau sur l'impérieuse obligation de procéder à une évaluation des dispositifs et procédures existants.

Avis présenté le 27 septembre 2006 en séance plénière du CESR Ile-de-France, par Claude Michel au nom de la commission emploi, développement économique présidé par François Millereux.